

République Française

**Pays de
Cruseilles**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 24 JUIN 2025 2025

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 18 juin 2025, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Étaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

Mme Claire MEGARD, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT, Mme Agnès RICHARD

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, Mme Sonia BRIFFAZ *procuration*, Mme Chrystel BUFFARD,
M. Bernard DESBIOLLES, Mme Valérie PERAY *procuration*, M. Claude ANTONIELLO

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEDEVAND

Commune de Menthonnex-en-Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 27 ; présents ou représentés : 23 ; Absents : 4

Secrétaire de séance : Mme Sylvie MERMILLOD

Date d'affichage : 25 JUIN 2025

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE, LIVRAISON
ET MONTAGE DU MOBILIER ADMINISTRATIF ET SCOLAIRE**

AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE, LIVRAISON ET MONTAGE DU MOBILIER ADMINISTRATIF ET SCOLAIRE

Vu l'exposé de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L.2123-1 1°, R.2123-1 1°, R.2123-4 et R.2123-5.

Vu la délibération n°2020-63 du Conseil communautaire en date du 30 juillet 2020.

Vu la délibération n°2022-71 du Conseil communautaire en date du 28 juin 2022.

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres réunie en date du 04 juin 2025.

Monsieur le Président expose qu'une consultation en procédure formalisée a été lancée, en application des articles L. 2123-1 1°, R.2123-1 1°, R.2123-4 et R.2123-5, afin de choisir les entreprises qui assureront la fourniture, livraison et montage du mobilier administratif et scolaire pour les services de la CCPC.

Le marché est passé sous la forme d'un accord cadre à bon de commande mono attributaire, pour une durée d'une année renouvelable 3 fois par tacite reconduction. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

Le dossier de consultation a été publié le 11 avril 2025 sur le profil acheteur de la CCPC, au bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE).

Le marché est décomposé en trois lots :

Lot	Intitulé	Montant minimum annuel en € HT	Montant maximum annuel en € HT
01	Mobilier pour assise et bureau scolaire	4 000	30 000
02	Mobilier de rangement scolaire	3 000	15 000
03	Mobilier administratif	3 000	15 000

Il indique que 02 plis ont été déposés pour le lot 01 dans le délai limite de remise des offres fixé au 12 mai 2025 à 17h00, aucune offre n'a été jugée irrégulière, irrecevable ou inacceptable. Aucune offre n'a été déposée concernant les lots 2 et 3.

Après avoir procédé à l'analyse des candidatures et des offres au regard des critères de jugement prévus par le règlement de consultation, la Commission d'Appel d'Offres, qui s'est réunie le 04 juin 2025 à 9h45, a décidé de retenir l'offre économiquement et techniquement la plus avantageuse et d'attribuer le lot n°01 à l'entreprise SAS DPC, et de déclarer les lots n°2 et n°3 sans suite pour cause d'infructuosité. En raison de l'absence d'offre et en application de l'article R.2185-1 du Code de la commande publique.

Monsieur le Président invite le Conseil à se prononcer sur cette affaire.

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- ➔ **DECIDE** d'attribuer le lot 01 « Mobilier pour assise et bureau scolaire » à l'entreprise SAS DPC.
- ➔ **DECLARE** les lots n°02 et n°03 sans suite pour cause d'infructuosité.
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer toute pièce relative au lot n°01, en ce compris les mises au point ou modifications de marché public dans la mesure où ces dernières sont sans incidence financière en plus-value sur le montant maximum du marché.
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à relancer les lots n°02 et n°03 en marché négocié sans mise en concurrence et à prendre toute décision et à signer toute pièce qui s'y affèrent, en ce compris les mises au point ou modifications de marché public dans la mesure où ces dernières sont sans incidence financière en plus-value sur le montant maximum du marché.

La Secrétaire de Séance
Sylvie MERMILLOD

Acte certifié exécutoire le :

25 JUIN 2025

Le Président
Xavier BRAND

